

À propos d'examen dans nos classes primaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **63 (1934)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

son côté, l'école primaire poursuit elle-même l'orientation et la tendance professionnelles. Les bons élèves qui sont destinés à d'autres études passent dès la 5^{me} classe primaire à l'école secondaire ou au collège.

c) Les deux premières années d'études secondaires procurent un développement transitoire d'ordre général. La langue maternelle demeure le nœud central, le pivot du programme. L'arithmétique systématique ouvre la voie à l'algèbre et à la géométrie. Quelques disciplines nouvelles se greffent là-dessus, notamment l'étude d'une seconde langue nationale, de l'histoire et de la géographie, et pour un certain nombre, les éléments de la langue latine. Ces deux années d'études secondaires, passées au collège ou à l'école secondaire de district, permettent d'opérer une sélection salutaire pour l'ensemble du pays et pour les intéressés eux-mêmes. Il faut éliminer judicieusement les non-valeurs qui peuvent, par contre, réussir dans un autre champ d'activité, à la ferme, à l'atelier, ou au chantier. Tous ceux qui enseignent doivent être sous ce rapport les collaborateurs des familles et les conseillers avisés, fermes et bienveillants de leurs élèves.

d) Après deux années d'études secondaires faites avec succès, l'orientation des études devient définitive : classes littéraires, école supérieure de commerce, école normale pour instituteurs et institutrices, école des métiers ou technicum, institut agricole et, pour les jeunes filles, école normale ménagère, école d'infirmières, école des nurses, écoles professionnelles ou commerciales.

Le rôle principal de nos écoles secondaires, durant les deux premières années d'études, est de poursuivre ce programme d'acheminement vers une carrière ou une profession, chacune selon son organisation propre.

F. BARBEY,

(A suivre.)

inspecteur des écoles secondaires.

A propos d'examen dans nos classes primaires.

En 1918, la Rédaction de l'*Educateur*, organe de la société pédagogique de la Suisse romande, procéda auprès du corps enseignant romand à une enquête sur la question des examens annuels. Il en résulta une telle diversité d'opinions qu'il fut très difficile, même impossible à la rédaction de l'*Educateur* d'énoncer des conclusions précises.

En terre fribourgeoise, la question, pourtant importante, des examens ne fut jamais, sauf erreur, l'objet d'une enquête de la part de l'autorité supérieure.

Et cette enquête ne serait pas nécessaire, car la forme sous laquelle ont lieu nos examens annuels convient à la généralité du

corps enseignant. D'ailleurs, chez nous, ces examens ne se font pas sur le même patron que chez nos voisins de Suisse romande.

Tout en mettant hors de cause le corps inspectoral qui procède avec un parfait esprit de justice et qui a la confiance entière du personnel enseignant, qu'il me soit permis cependant de formuler quelques remarques sur l'un des aspects de nos examens.

Ces observations faites en toute objectivité ne visent qu'un but : provoquer une réforme partielle de nos examens et pourquoi pas, puisque nous voici à l'ère des innovations.

Il s'agit surtout de l'examen de « calcul », tant oral qu'écrit dans nos classes à « tous les degrés ».

Le jour de l'examen, des cartes de calcul sont distribuées à tous les élèves. Ces cartes supposent le programme d'arithmétique, de géométrie, de comptabilité entièrement parcouru. Or, ni à fin février, début de la période des examens, ni à fin mars, pas même en avril, ce programme si vaste n'est parcouru.

Mais les cartes sont là, le jour de l'examen. Pour aguerrir nos élèves, c'est, n'est-il pas vrai, une course folle au calcul. Dans la préparation prochaine des examens, c'est du calcul tous les jours et même plusieurs fois par jour.

Il n'en est pas de même pour les autres branches qui ont, à part le français, un programme limité. Les répétitions en vue de l'examen de ces branches et l'examen lui-même ont lieu jusqu'aux limites des matières parcourues et étudiées.

Mais le calcul, principalement à cause des cartes, n'absorbe-t-il pas durant l'année scolaire un nombre d'heures dépassant de beaucoup la norme prévue dans le guide et plan d'études ?

Et pourquoi cette hantise du calcul ? Parce que le jour de l'examen les résultats de cette branche sont tangibles. Très souvent, la note moyenne du calcul est établie séance tenante. C'est pourquoi une grande part de notre activité converge vers le calcul ; chacun tente la chance dans son programme si vaste qu'on ne peut qu'effleurer pour réussir. En calcul, comme en français, c'est en multipliant les exercices, les genres de problèmes, qu'on fixe la matière.

D'ailleurs n'arrive-t-il pas fréquemment que nos commissions scolaires jugent nos classes au seul résultat du calcul !

Et si l'on constate un déficit dans la rédaction, le style et l'orthographe, en un mot, dans le français, ne faut-il pas en rechercher la cause dans l'excès auquel nous sommes poussés dans l'étude du calcul ?

Il est certain que d'une réforme dans l'examen de calcul, l'enseignement de notre langue maternelle sera le bénéficiaire et c'est tant mieux.

Comme pour les autres branches, l'examen de calcul ne pourrait-il pas avoir lieu sur la matière du programme parcouru ?

Une première réforme qui serait bien accueillie par le corps

enseignant des classes à tous les degrés surtout, serait la suppression des cartes en deuxième année du cours inférieur et en première année du cours moyen.

Les écoliers de ces deux années ont, en général, une certaine difficulté à lire et surtout à comprendre le texte des problèmes. Ceux de la première année du cours moyen ne sont, en réalité, que des élèves du cours inférieur un peu plus avancés.

Comment voudrait-on que ces jeunes calculateurs sachent utiliser les nombres de leurs problèmes, s'ils n'en comprennent pas le texte ? Il n'est pas rare de voir, un jour d'examen, ces pauvres écoliers de première année du cours moyen se torturer les méninges, même bâiller devant leurs cartes de calcul. Et pourquoi ? Le texte de ces cartes n'est pas assimilable à leur jeune intelligence. Le sens n'en est saisi que très difficilement. D'ailleurs, ne trouve-t-on pas dans les cartes de calcul destinées à ces élèves du cours moyen, des problèmes comprenant 4 à 5 lignes de texte. C'est exagéré, c'est indigeste et je dirai même que ce n'est pas pédagogique. Se contenter, pour ces jeunes écoliers, d'opérations concrètes, ce serait suffisant. MM. les inspecteurs doivent s'en rendre compte lorsqu'ils corrigent les travaux écrits de ces élèves. En général, le résultat en est certainement médiocre.

Ne tombe-t-on pas dans la même faute pédagogique, lorsque ces mêmes élèves de première année du cours moyen sont appelés à rédiger les mêmes sujets de composition que leurs aînés du même cours ? Et pourtant, il y a de la marge, une grande marge, entre le développement intellectuel des élèves de première et de troisième année du cours moyen.

La seconde réforme consisterait à donner à nos classes, le jour de l'examen, des problèmes correspondant à la matière du programme parcouru pour affronter l'épreuve. C'est parfaitement faisable.

Pour conclure, disons qu'une réforme dans l'examen de calcul est souhaitable, qu'elle s'impose même, pour assurer un meilleur équilibre dans notre enseignement et une meilleure adaptation.

Il en résultera un avantage tangible pour la bonne marche de nos classes, en particulier pour le français.

J. T.

La pédagogie de sainte Jeanne-Antide Thouret

Education morale.

Il apparaît déjà assez clairement que l'éducation physique et l'éducation intellectuelle ne sont, dans l'architecture pédagogique de la Mère Thouret, que des matériaux. Nécessaires, sans doute, ils ne prennent pourtant figure d'édifice que lorsqu'ils sont couronnés par l'éducation morale. La sainte ne veut préparer ni des athlètes, ni des sportsmen, ni des érudits : des hommes seulement, et des